



Publié le 29 septembre 2026

Délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :

22 septembre 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Rémi BROSSIER et Vincent PEYRE.

2026-61 Délibération relative à la dénomination d'une voie publique

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Aymeric GIRARDON explique que le chemin du Perroton a été numéroté entre le croisement avec le chemin de Pilherbe, et en direction de la Route Napoléon.

Des riverains ont construit une maison sur la partie du chemin du Perroton située entre le croisement avec le chemin de Pilherbe et la rue de la Croix-Saint-Vérand.

La numérotation actuelle du chemin du Perroton ne permet pas de leur attribuer un numéro.

Il est proposé de modifier le nom du « chemin du Perroton » pour sa partie située entre le croisement avec le chemin de Pilherbe et la rue de la Croix-Saint-Vérand, afin de pouvoir établir un certificat d'adressage.

Cette modification permettra de faciliter la fourniture de services publics ou la délivrance du courrier et des livraisons.

Les riverains ont été consultés et proposent « chemin de Bellevue ».

VU l'article L.2121-30 du CGCT,

CONSIDERANT la proposition faite par les riverains relative à la dénomination de cette partie du chemin du Perroton,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du chemin du Perroton pour sa partie située entre le chemin de Pilherbe et la rue de la Croix-Saint-Vérand et de la dénommer « chemin de Bellevue » ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Aymeric GIRARDON

The image shows a blue circular official stamp of the 'Mairie de Fleuriel-sur-Apprentis' (Municipality of Fleuriel-sur-Apprentis). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE FLEURIEL SUR-APPRENTIS' around the perimeter. A blue ink signature is written over the stamp.

La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX

The image shows a blue ink signature, which appears to be 'Delphine Charvieux', written in a cursive style.